



Ville de Cannes

LOGISTIQUE URBAINE

ARRÊTÉ N° 22/2845

ARRETE

PORTANT ÉNUMÉRATION DES INTERSECTIONS RÉGLEMENTÉES PAR FEUX DE CIRCULATION PERMANENTS
SUR LA COMMUNE DE CANNES - MODIFICATIF

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment L511-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R411-7, R411-25, R411-26, R411-28, R412,29 à R412-33,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière-Sixième Partie Feux de Circulation Permanents approuvée par l'arrêté du 21 juin 1991 et notamment sur l'article 109-1,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité publique, il convient d'instaurer les règles de priorité au carrefour par une signalisation adaptée, en l'occurrence phasage des feux et marquage routier,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour et rassembler dans un document unique et exhaustif toutes les intersections ou sections de voies réglementées par feux de circulation permanents actuellement en vigueur,

Considérant le pouvoir du Maire de prendre toutes mesures utiles et proportionnées pour assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique, notamment la sécurité et la commodité de passage dans les rues, voies, quais et places publiques,

ARRETE

Les dispositions de l'arrêté municipal n°21/3973 en date du 09 juin 2021 sont modifiées de la façon suivante :

ARTICLE 1

La liste ci-après énumère les intersections ou sections de voies réglementées par feux de circulation permanents sur le territoire de la commune de Cannes :

°Carnot/11Novembre	°Carnot/Noël	°Place Vauban
°Galliéni/Noël	°Carnot/le Poussin	°Carnot/Campestra
°Carnot/Delorme	°Carnot/Anglais	°Carnot/Derche
°Carnot/Stalingrad/Lycée Carnot	°Carnot/du Roc	°République/Monfleury
°CVF/République	°CVF/Strasbourg	°Strasbourg/Nouveau
°Juin/Beauséjour	°Juin/Lacour	°CVF/Blanc
°Juin/Capron	°Juin/Tripet	°Juin/Alexandra
°Roubine sortie Bus Azur	°Lyon/H.Germain/Walter Scott	°Place du 18 juin
°CVF/Pastour	°CVF/Tuby	°CVF Clemenceau
°Picaud/Vallombrosa	°Plage Bergia	°Picaud/Noailles
°Picaud/Beausite	°Picaud/Leader	°Picaud/Font de Veyre
°Picaud/Sainte Marguerite	°Bocca Parc	°Tonner/Verrerie
°Tonner/Coubertin	°Serbes/Jaurès	°Antibes/Riouffe
°Antibes/Serbes	°Antibes/République	°Blanc/Pantiero
°Croisette/Riouffe	°République/Bret	°Broussailles/Tassigny
°Place du Commandant Maria	°République/Prado	°République/Migno
°République/Anglais	°République/Lyon	°République/Côteaux
°Midi/Esplanade du Golfe	°Midi/Dolfus	°Midi/Nadine
°Midi Leader	°Midi/Rochers Bocca	°Aurélienne/Dozol
°Alexandre III/Croisette	°Croisette/Tristan Bernard	°HLM Riou
° Feux contrôle d'accès entre le n°44 du boulevard Eugène Gazagnaire et le n°58 du boulevard Eugène Gazagnaire		
°Tassigny/Saint Louis	°Jourdan/Buissons Ardents	°Croisette/Reine Astrid
°Grasse/Beaulieu	°Grasse/Cassiflores	°Grasse/Perier

LOGISTIQUE URBAINE

ARRÊTE (SUITE) N° 22/2845

° Jourdan/Chevalier	° Jourdan/Green Domaine	° Jourdan/Laborde
° Juin Château Scott	° Masséna/Lycée Carnot	° Midi Thalès
° Feux alternés Noailles entre le n°70 et le n°05 chemin de la Croix des Gardes		
° Sortie pompiers Coubertin	° Sortie pompiers Pastour	° Hôpital Simone Veil
° TP chemin des Gourguettes	° TP Coubertin	° TP Pantiéro
° TP Croisette square Verdun	° Juin/Daumas	° Tunnel Ferrage
° Vallauris/Sardou	° Vautrin/Madrid	° TP Sémard
° Vautrin/Zamenhoff	° Roubine/Négrin	° CVF/PEM entrée
° CVF/PEM sortie	° République/Berthelot	° Jourdan/Pont d'Avril
° TP Méro (72 av Grasse)	° CES des Vallergues	° Grasse/Monti
° Feux alternés La Farandole	° Sortie stade Coubertin	° Vallauris/Saissy
° Giratoire Moulin de la Gaité	° Station Pierre Poési/ avenue Francis Tonner	
° Giratoire de la résistance pour la traversée de la plateforme		
° Giratoire Saint Cassion pour la traversée de la plateforme		

La liste ci-après énumère les intersections ou sections de voies équipées de feux tricolores mis au clignotant sur le territoire de la Commune de Cannes :

° Alexandre III / Alexandra ° Léopold Bucquet / rue Raphaël

ARTICLE 2

En cas de non fonctionnement de la signalisation tricolore, les prescriptions du code de la route seront applicables notamment celles souscrites aux règles de perte de priorité « cédez le passage » sur les voies secondaires.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la Direction
Hygiène et Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le **21 AVR. 2022**




Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Marie POURREYRON